

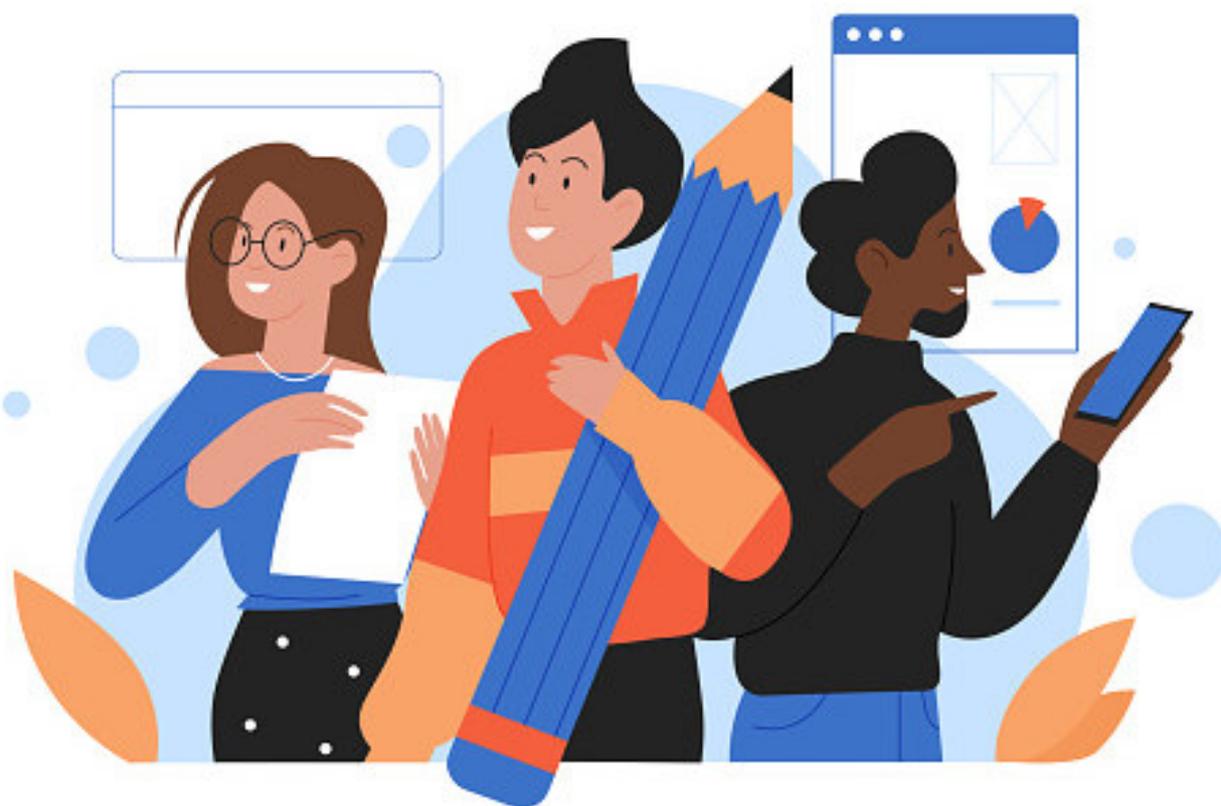


UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

ALL  
ARTS  
LETTRES ET  
LANGUES  
NANCY

formation  
qualification apprendre  
métier **STAGE** compétences  
partage  
entreprise  
expérience

# VADEMECUM DU STAGIAIRE



# AVANT LE STAGE

## Un stage, c'est quoi ?

C'est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil.

## Est-ce que je peux faire un stage ?

Oui, si vous êtes bien inscrit administrativement et pédagogiquement et si le stage (obligatoire ou facultatif) est bien indiqué dans la maquette de votre formation et/ou dans les modalités de contrôles des connaissances spécifiques (MCC).

## Combien de temps dure mon stage ?

Cela peut varier en fonction de votre formation et de votre niveau d'études : de quelques heures à 6 mois maximum. Les durées sont généralement indiquées dans les modalités de contrôles des connaissances spécifiques (MCC).

## Où faire mon stage ?

Le stage peut avoir lieu dans tout type d'organisme d'accueil de droit privé ou de droit public, en France ou à l'étranger : entreprise, association, collectivité territoriale, ONG, établissement public ou privé, hôpital, autoentrepreneur, artisan, profession libérale. A l'étranger c'est le droit local du pays qui s'applique en matière de travail et de gratification.

## Quand faire mon stage ?

Tout dépend de ce qui est indiqué dans les modalités de contrôles des connaissances spécifiques (MCC). Un stage facultatif peut être réalisé à tout moment de l'année, en concertation avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec votre emploi du temps. Dans la plupart des cas, le stage obligatoire se déroule au cours du semestre B. Quoi qu'il en soit, le stage doit impérativement être terminé avant le jury de fin d'année de votre formation.

## Comment trouver mon stage ?

Il existe une banque d'offres de stages sur l'application Pstage. Vous pouvez également vous rapprocher du [SOIP](#) de l'Université de Lorraine qui pourra vous aider dans vos démarches.

L'enseignant référent de votre formation peut également être une source d'information et d'aide précieuse.

Par ailleurs, de nombreux sites Internet compilent des offres de stages : [ONISEP](#), [CIDJ](#), [Europass](#), [1 jeune 1 solution](#)

## Comment postuler ?

Généralement en répondant à l'offre de stage par email en envoyant une lettre de motivation et un CV.

## Qu'est-ce que la notice préparatoire ?

C'est un document récapitulatif des informations juridiques de l'organisme d'accueil : raison sociale, n° de SIRET, code NAF, activité, type de structure, statut juridique, effectif, coordonnées. Ce sont toutes ces informations indispensables qui vous permettront ensuite de créer votre convention de stage.

## Comment obtenir une convention de stage ?

[Pstage](#) est l'unique moyen d'obtenir une convention de stage. Cette application, accessible depuis l'ENT, vous guidera pas à pas pour créer et éditer votre convention.

## Quel est le circuit de signatures de mes conventions ?

Les signatures électroniques ne sont pas autorisées. Il convient de faire signer 3 exemplaires originaux dans cet ordre :

1 : L'étudiant (le stagiaire) | 2 : L'organisme d'accueil | 3 : Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil

4 : L'enseignant référent du stagiaire | 5 : La directrice de l'UFR (dépôt des 3 exemplaires à la scolarité)

## Quand dois-je déposer mes 3 exemplaires de ma convention de stage à la scolarité ?

Dès lors que vous avez récolté les signatures originales n°1 à 4 et au minimum 15 jours avant le début de votre stage.

## Ma sécurité sociale

Vérifiez bien votre affiliation sécurité sociale (CPAM, MGEN, ...), indispensable pour vous couvrir en cas d'accident ou de maladie.

## Mon assurance

Assurez-vous d'avoir fourni une attestation Responsabilité Civile au moment de votre inscription administrative.

## Mon temps de travail

Votre temps de travail dans l'organisme d'accueil suit les mêmes règles applicables aux salariés de la structure. Le temps de travail peut varier de quelques heures par mois à 35h par semaine.

## Ma gratification

En France, le stage doit durer au moins 8 semaines pour avoir le droit à une gratification ; elle est alors versée mensuellement. En 2023, la gratification minimale par heure de stage est de 4,05€. A l'étranger c'est le droit local qui s'applique en matière de gratification des stages.

## Mes déplacements

Sauf cas particulier ou négociation avec l'organisme d'accueil, les déplacements sont à votre charge.

## Autorisations d'absence

En concertation avec l'organisme vous pouvez obtenir une autorisation d'absence pour vous rendre à un examen, un rendez-vous obligatoire ou un cas de force majeure (événement familial soudain par exemple).

## Maladie

En cas de maladie vous devez informer l'organisme d'accueil et l'établissement et fournir un certificat médical. Vous n'avez pas droit à des indemnités ni à des congés maladie, sauf si la gratification est supérieure à 4,05 € par heure. Dans ce cas, vous devez fournir toutes les pièces requises pour bénéficier des indemnités journalières de sécurité sociale.

## Mes obligations

Vous êtes tenu de respecter ce qui est prévu dans la convention de stage : missions du stage, activités à mener, horaires et jours de présence, procédures pour obtenir une autorisation d'absence, etc. Au sein de l'organisme d'accueil, vous êtes soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité.

## Quel est le rôle de mon tuteur ?

Il est garant du respect des stipulations pédagogiques de la convention de stage. Il assure l'accompagnement et le suivi du stagiaire au sein de la structure. Il est le contact principal du stagiaire mais aussi de l'enseignant référent. Il doit signaler à l'enseignant référent d'éventuelles difficultés. Il peut participer à l'évaluation de fin de stage.

## Quel est le rôle de mon enseignant référent

L'enseignant référent est responsable du suivi pédagogique du stage et est impliqué dans la définition des compétences que le stagiaire doit acquérir ou développer durant son stage. Il doit être en contact avec le tuteur de stage dans l'organisme d'accueil et il est tenu de s'assurer à plusieurs reprises auprès de celui-ci du bon déroulement du stage.

## Je souhaite prolonger mon stage, est-ce possible ?

Si toutes les parties sont d'accord et si la durée totale du stage prolongé ne dépasse pas 6 mois, alors c'est possible. Un avenant à la convention initiale devra impérativement être créé sur Pstage.

## J'ai un problème

Quelle qu'en soit la nature, prenez contact tout de suite avec votre enseignant référent.

# APRÈS LE STAGE

## Mon attestation de fin de stage

A la fin du stage une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève ou étudiant. Cette attestation mentionne la durée effective totale du stage et le montant total de la gratification versée au stagiaire, le cas échéant.

## Le rapport de stage

Le stage obligatoire fait l'objet d'une restitution de la part du stagiaire : celle-ci peut prendre la forme d'un rapport, ou encore d'un mémoire. Il convient de vous référer à votre enseignant référent pour connaître les modalités et les dates de rendu du rapport. Il pourra vous préciser les objectifs et attendus du rapport de stage. Il s'agit dans la plupart des cas d'un document dactylographié.

Le contenu du rapport de stage devra avoir été visé par l'organisme d'accueil qui s'assurera du respect du devoir de confidentialité ; faites-le donc relire par votre tuteur.

La restitution va donner lieu à une évaluation et éventuellement, si cela est prévu, à l'attribution de crédits européens (ECTS).

## La soutenance

Il convient de vous référer à votre enseignant pour connaître les modalités et la date de la soutenance. Il s'agit d'une présentation orale de votre rapport.

## L'évaluation de la qualité du stage

A l'issue de votre stage vous pourrez évaluer la qualité de l'accueil dont vous avez bénéficié au sein de l'organisme. Cette évaluation n'est pas prise en compte dans l'évaluation du stage ou dans les modalités d'obtention du diplôme. Elle est toutefois importante car elle permet à l'établissement d'enrichir son fichier d'organismes d'accueil et aussi de vérifier que cet organisme peut être recommandé aux futurs stagiaires, par exemple en fonction de leur cursus de formation et des activités qui y sont possibles afin d'enrichir ses compétences.

## La valorisation de ma période de stage

Le stage est une période privilégiée pour avoir une première ou une nouvelle expérience du monde du travail. Il représente une occasion de mettre en perspective les apports de la formation avec les attendus propres à un contexte professionnel. Il est conseillé de prendre le temps de réfléchir sur les compétences que l'expérience aura permis de mettre en œuvre mais aussi sur la place du stage dans le projet personnel et professionnel. Le stage peut être un tremplin à l'insertion professionnelle ou l'occasion d'envisager d'autres voies d'orientation.

## Mon insertion professionnelle

Le stage vous procure des informations sur le marché du travail, notamment sur les offres d'emploi existantes dans l'organisme d'accueil, mais également dans d'autres entreprises, clients ou fournisseurs, avec lesquelles vous avez pu être en relation. Il permet également de mieux cibler les débouchés et les postes auxquels vous pouvez prétendre. Si votre tuteur décide de vous embaucher à l'issue du stage, la durée du stage est déduite de la période d'essai.

**Pour les stages à l'étranger, n'hésitez pas à prendre attache avec la scolarité qui pourra vous donner les recommandations et vous expliquer les démarches, les spécificités et les documents à fournir.**

**Un stage à l'étranger se prépare plusieurs mois à l'avance, ne tardez pas dans vos démarches !**

# LES DOCUMENTS INCONTOURNABLES

ETAPES	DOCUMENTS	CHECK	Lien modèle / outil / documents explicatifs
Avant le stage	Notice préparatoire		<a href="https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/">https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/</a>
	Attestation de responsabilité civile		Apport personnel
	Pièce d'identité		Apport personnel
	Carte vitale		Apport personnel
	Convention de stage		<a href="https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/">https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/</a>
En cas de stage à l'étranger	Carte européenne d'assurance maladie		Apport personnel
	Attestation d'assurance accidents, rapatriements		Apport personnel
	Annexe H		<a href="https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/">https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/</a>
	Inscription Ariane		<a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane</a>
A la fin du stage	Attestation de fin de stage		<a href="https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/">https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/</a> A faire compléter par l'organisme d'accueil
	Fiche d'évaluation du stage par l'organisme d'accueil		<a href="https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/">https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/</a> A faire compléter par l'organisme d'accueil
	Fiche d'évaluation du stage par le/ la stagiaire		<a href="https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/">https://platine-e.univ-lorraine.fr/stylesheets/stage/</a> A compléter par le stagiaire
	Rapport de stage		Apport personnel

## INFORMATIONS JURIDIQUES ET OUTILS DE REFERENCE

### Les principaux textes applicables

- Le code de l'éducation :
  - [Article L.124-1](#) et suivants
  - [Article D.124-1](#) et suivants
  - [Article R124-10](#)
- [Le code de la sécurité sociale](#)
- [Le code du travail](#)

### Les guides de référence

- Le guide complet des stages : voir la page dédiée aux stages sur [enseignementsup.gouv.fr](https://enseignementsup.gouv.fr)
- Le guide la césure : voir la page dédiée à la césure sur [services.dgesip.fr](https://services.dgesip.fr)